

Plan de travail et budget 2010 pour les composantes régionales

Composante 3

Cette composante a pour objectif de permettre une meilleure surveillance de l'érosion côtière en construisant les capacités pour mieux développer et mettre en œuvre des mesures d'adaptation. Il y a deux aspects : le renforcement des capacités et l'échange d'expériences

Résultat 3.1 : Le renforcement des capacités en matière de suivi de l'érosion côtière et de développement de mesures d'adaptation au changement climatique

3.1.1 : Programme de formation : lors de la première année trois ateliers de formation sous-régionaux ont été organisés. Un bilan de ces ateliers (après organisation) devra être fait. Il est proposé pour cette année l'organisation de deux ateliers sous-régionaux : l'un sur la cartographie des zones côtières (Sénégal) et l'autre sur la gestion intégrée des zones côtières dans un contexte de changements climatiques (Guinée Bissau ?).

Chaque atelier peut durer 4 à 6 jours dont 1 jour de visite sur le terrain. Chaque pays devra identifier deux experts s'engageant à conduire des ateliers nationaux dans leur pays ou à poursuivre le travail engagé lors de l'atelier.

3.1.2 : La collecte d'informations a commencé et va durer sur l'ensemble des 2 années restantes du projet. Un état des lieux de l'érosion côtière dans le pays, des mesures prises, des institutions en charge de ces problèmes va être produit sur la base des rapports nationaux. Un état des lieux des sites avant intervention doit être fait. Ensuite, la collecte des données va se focaliser sur les indicateurs. Un document d'identification des données à collecter sera préparé par le coordonnateur régional et rempli régulièrement par le coordonnateur national du projet. Le coordonnateur régional sera chargé de compiler ces données et de les organiser en bases de données disponibles sur le site web du projet. Des liens doivent être établis avec des programmes, projets ayant des objectifs voisins (GOOS Africa, OdinAfrica, PRCM, etc.).

3.1.3 : Comité de pilotage régional : Une dizaine de personnes doivent être identifiées dans la sous-région pour contribuer à donner des avis sur les activités qui vont être développées dans le cadre du projet et au delà. On pourra faire appel à des personnes ressource extérieures aux 5 pays concernés. Ce comité de pilotage se réunira 1 fois par an en relation avec les réunions périodiques.

Résultat 3.2 : Système transparent pour capturer, stocker et disséminer les leçons apprises et les meilleures pratiques et les produits d'information

3.2.1 Etablissement d'un mécanisme d'échanges via le web : le site web a été remis en place. Des améliorations doivent être apportées notamment dans les autres langues. Des mots de passe seront mis à la disposition des participants pour permettre d'échanger des données dans un cadre sécurisé. Intégration dans l'ALM (voir annexe A10 du document de projet).

3.2.2 : Documents d'information sur le projet : une plaquette d'information sur le programme ACCC est en train d'être préparée. D'autres documents de publicité (affiches, Cds mis à jour annuellement) vont être proposés. Des rapports courts sur les différents sites pourront

également être produits et réactualisés à mesure des progrès du projet. Une liste de diffusion des documents permettra de faire passer l'information et d'appuyer les activités de lobbying pour le projet tant au niveau national que régional. Un ensemble de premières prises de vues dans chacun des pays visant à élaborer un film sur le projet sera réalisé.

Composante 4 : Amélioration de l'apprentissage, de l'évaluation et de la gestion de l'adaptation

Résultat 4.1 : Mise en place d'un mécanisme d'apprentissage pour la gestion de l'adaptation

4.1.1. La coordinatrice régionale va se déplacer dans chacun des pays au moins deux fois dans l'année afin d'appuyer les structures nationales mises en place, rencontrer les autorités concernées afin de faciliter l'appropriation du projet et de faciliter sa mise en œuvre. Un manuel sur l'intégration des changements climatiques dans les politiques de gestion des zones côtières sera préparé.

4.1.2 : Mise en place d'un réseau d'acteurs sur l'érosion côtière : dans chaque pays, les différents acteurs (sur le site et au niveau national) doivent être identifiés et on doit leur proposer de participer à un réseau. Une étude est en cours pour identifier les réseaux déjà actifs dans les domaines des changements climatiques et des zones côtières au niveau de la sous-région. On pourra s'appuyer également sur le site web du projet.

4.1.3 : Réunions périodiques : Il s'agit de la réunion du comité de pilotage annuelle.

Résultat 4.2 : La coopération régionale en matière de lutte contre les impacts des changements climatiques sur la gestion des zones côtières est améliorée

4.2.1 : Un forum régional sur la planification côtière a déjà été organisé au niveau des parlementaires et des élus locaux. Par ailleurs, il existe maintenant au niveau continental une équipe chargée du suivi de la lutte contre l'érosion côtière en Afrique. Il s'agira de faciliter ces structures et de développer leur coordination tout en cherchant à fédérer d'autres acteurs, en particulier du privé (hôteliers par exemple)

4.2.2 : Mise sur pied d'un groupe de travail et/ou un réseau interrégional sur l'adaptation aux changements climatiques dans ZC : ce groupe de travail devra se charger d'étudier les options d'adaptation en zone côtière en s'inspirant des expériences dans d'autres pays et des expériences dans les pays du projet. Ses réflexions alimenteront le site web et le comité de pilotage. Il devra être composé de spécialistes locaux et internationaux et travaillera essentiellement par email à l'exception d'une réunion annuelle. On s'attend à l'élaboration d'un document résumant les conditions dans lesquelles tel ou tel type de mesure d'adaptation aux CC dans les ZC peuvent être utilisées sur la base des expériences dans la sous-région et lors du projet.

4.2.3 : Développement d'initiatives transfrontalières: on s'est pour l'instant axé sur la formation des formateurs sur le programme Sandwatch. Cette initiative devra être soutenue et on pourrait, là où c'est possible, développer des projets transfrontaliers (à proposer par les pays).